

910
Naissance
de
Cug André

L'an mil huit cent quatre vingt douze et le douze janvier
neuf heures du matin. Par devant nous Page François
au maire, délégué, officier de l'état civil de la commune
d'Arignones arrondissement de Villefranche département de
la Haute-Saronne, a comparu: le sieur Jacques Cug maître
valet demeurant a la métairie de Las Troussottes section de
Saint-Vincent commune d'Arignones lequel nous a présenté
un enfant du sexe masculin né au dit lieu ce jour
a trois heures du matin de lui déclarant et de Félicité
Mazas ménagère, mariés demeurant au dit lieu et
auquel enfant on a donné le prénom de André. Présents
le sieur Jean Vidal âgé de vingt six ans cultivateur
demeurant au dit lieu, voisin et ami, et le sieur Michel
Ménard âgé de cinquante six ans cultivateur demeurant
a Saint-Vincent voisin et ami, lesquels ainsi que le père
de l'enfant ont point signé avec nous le présent
acte, après lecture faite, faute de savoir.

J. Page

911
Naissance
de
Bressolles
Jeanne

Par acte en date du
huit novembre mil
neuf cent dix neuf, un
a l'annexion de Villefranche
Jeanne Bressolles
doublée naissance et
constatée par acte
ci-cote, a contracté
mariage avec Auguste
Ménard. Dont
mariage opéré.

écrite à Gardouch (91)

L'an mil huit cent quatre vingt douze et le douze janvier
à cinq heures du soir Par devant nous Page François
au maire, délégué, officier de l'état civil de la commune
d'Arignones arrondissement de Villefranche département
de la Haute-Saronne, a comparu: le sieur Bressolles
âgé de vingt quatre ans maître valet demeurant a la métairie
du Carabi section de St-Vincent commune d'Arignones lequel
nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jour
à huit heures du matin au dit lieu de lui déclarant et de
Marie âgée de vingt un ans sans profession demeurant
ensemble, mariés et auquel enfant on a donné le prénom
de Jeanne. Présents: le sieur Michelard Étienne âgé de
cinquante six ans cultivateur demeurant a Saint-Vincent
et ami et le sieur Faure François âgé de trente huit ans
demeurant a Louisaime commune d'Arignones, lesquels ainsi
que le père de l'enfant ont point signé avec nous, le présent acte,
après lecture faite, faute de savoir.

Écrite à Villefranche selgain
le 18 Janvier 1872. J. Page



912
MARIAGE de
Alexandre Eugène
Pelous
Paul Rosa
procurant
rasi nul
P.

L'an mil huit cent quatre vingt douze et le quatorze
janvier a dix heures du matin. Par devant nous, Page
François adjoint au maire, délégué, officier de l'état civil
de la commune, d'Arignones arrondissement de Villefranche
département de la Haute-Saronne, ont comparu: le sieur
Alexandre Eugène Pelous né a Castelmaury département
de l'Aude le vingt un juin mil huit cent cinquante trois
ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous a remis
propriétaire demeurant a Arignones, fils majeur et légitime
de Charles Marie Victor Pelous ancien négociant âgé
de soixante quatorze ans demeurant a Arignones et de Victoire
Marquise Baquis décédée a Arignones le vingt sept février
mil huit cent quatre vingt onze ainsi qu'il résulte de l'extrait
en forme qui nous a été remis procédant avec le consentement
de son père René Port.

Et Demoiselle Alard Paul Rosa née au Villarsary
département de l'Aude le douze septembre mil huit cent
soixante cinq ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme
qu'elle nous a remis institutrice publique demeurant
a Lespinassière, aude, fille majeure et légitime de
Alard Bazile décédé a Aude département de l'Aude
le quatre septembre mil huit cent quatre vingt deux
ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous a été
remis et de Thoms Fernand âgé de cinquante quatre
ans sans profession demeurant aussi a Lespinassière
aude, procédant avec le consentement de sa mère
d'Aude Port.

Lesquels, après avoir déclaré sur notre interpellation
qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant
M^r Emile Kanner notaire a Arignones le premier janvier
mil huit cent quatre vingt douze nous ont requis de
procéder a la célébration de leur mariage dont les
publications ont été faites en cette commune les Dimanche
trois et dix janvier mil huit cent quatre vingt douze
et en celle de Lespinassière les mêmes jours sans
qu'il soit intervenu aucune opposition,
après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus